

# Quel village pour demain ?

La première réunion publique sur le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) s'est tenue à Loupiac, organisée par le maire Lionel Chollon accompagné de deux de ses adjoints, Cécile de Gabory et Jean-José Bonneron.

Destinée à éclairer les administrés sur ce qui remplacera, à terme, les POS (plan d'occupation des sols) et les cartes communales, cette rencontre a permis de « déboiser » un peu le maquis de cette future obligation.

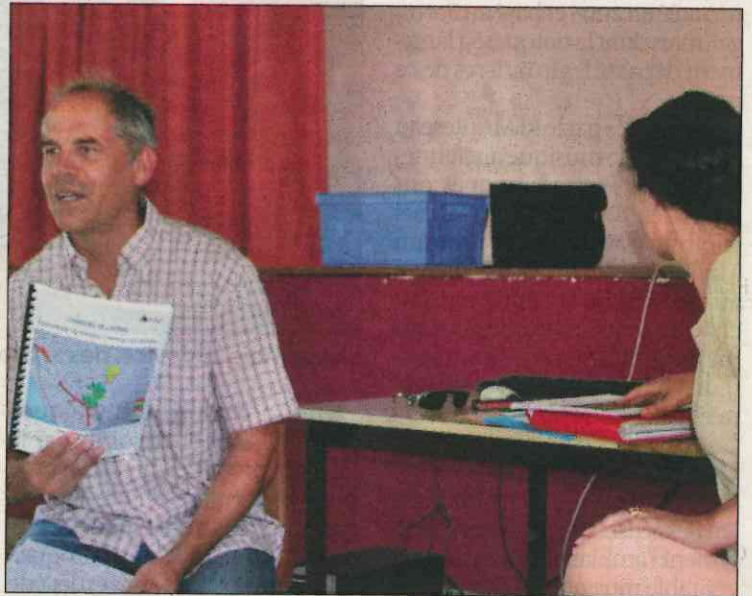
Le maire a rappelé que les élus se sont engagés dans une réflexion approfondie sur l'avenir urbanistique de la commune, alertés en 2013 par la DTM sur la vulnérabilité des POS face à l'appétit des promoteurs et à la pression démographique.

Le lancement d'un PLU local en remplacement du POS avait été acté et voté. Mais la loi Allur de mars 2014 a changé la donne : si en supprimant les POS au 1<sup>er</sup> janvier 2016 elle ne donne pas le temps nécessaire à l'établissement d'un PLU, elle proroge toutefois les POS jusqu'en juillet 2017 dans le cas de l'élaboration d'un PLUI.

Avantage donc à ce dernier, donnant un délai supplémentaire d'une année avant l'abrogation des POS.

## Questions de cohérence

Dans l'hypothèse où un PLUI de la Communauté de communes serait mis en route par les neuf com-



Les explications nécessaires ont été données par le maire, Lionel Chollon, lors de cette réunion publique. PHOTO P.C.

munes des Coteaux de Garonne, la grande inconnue est de savoir si ses prescriptions seront compatibles avec celles du Scot (schéma de cohérence territoriale) en pleine élaboration... Et qui prendra en compte les objectifs environnementaux de la loi SRU et l'indispensable préservation des espaces agricoles, sachant que le Scot, représentant 189 communes, s'oriente vers une diminution de 40 % des surfaces constructibles par rapport aux dix dernières années. Et un classement des communes en quatre catégories, pôle,

pôle relais, pôle de proximité, commune rurale, une définition du nombre de logements à construire et leur répartition entre communes...

Pour Lionel Chollon, il y a obligation de « réfléchir ensemble sur les perspectives d'augmentation de la population » en posant la question simple : « quel Loupiac pour demain ? ». Est envisagée pour y répondre une concertation avec la population et la création d'ateliers de travail. Travail qui ne va pas manquer.

Patricia Callen

Sud-Ouest du 14 juillet 2015